

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1417

présenté par

M. Naegelen, Mme Auconie, M. Christophe, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps,
M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Herth, M. Ledoux, Mme Lemoine,
Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer et M. Zumkeller

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	0	0
Vie politique, culturelle et associative	0	75 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	0
TOTAUX	0	75 000 000
SOLDE	-75 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement fait partie des pistes d'économies proposées par le groupe UDI, Agir et Indépendants pour réduire la dépense publique. Il vise à supprimer la propagande électorale papier. Cette numérisation de la propagande ne pourrait s'effectuer que sur demande des destinataires. En

effet, cet amendement part du postulat que de nombreux foyers pourraient être intéressés par la réception de la propagande électorale via internet, surtout dans les zones haut débit.

Cette proposition ferait économiser environ soixante quinze millions d'euros au sein de l'action n° 2 « organisation des élections » du programme 232 « vie politique, culturelle et associative ».